

AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

www.rebenacq.com

FEVRIER 2011

Travaux secrétariat de mairie

Lors de la réunion du Conseil du 21 janvier, le choix des entreprises a été validé. Les travaux commenceront rapidement (probablement courant février).

Recensement agricole

Un enquêteur de la DRAAF, muni d'une carte officielle, se présentera dans toutes les exploitations de la Commune entre le 31 janvier et le 10 février. Il s'agit de M. Vincent MOULIA.

Frelons asiatiques

La CCVO a pris à coeur de traiter ce problème du frelon sur nos 18 communes adhérentes. Le Conseil Communautaire devrait prendre des décisions lors de sa prochaine réunion d'ici un mois environ.

En attendant, la commune de Rébenacq met en place une première action : piégeage des reines fondatrices vers la fin février (elles seules survivent des colonies et sont actuellement en hibernation jusqu'au printemps). Les employés communaux seront chargés de la mise en place et de la surveillance de ces pièges.

Vous pouvez doré et déjà faire part à la mairie de nids que vous aurez localisés, nous transmettrons ensuite à la CCVO ces informations en attendant qu'un n° de téléphone de la CCVO vous soit communiqué.

Dans l'immédiat il n'est pas question de destruction des nids, nous vous informerons de la suite donnée par la CCVO.

M. Bousquet

Nuisibles

Si vous êtes victime de dégâts occasionnés par des nuisibles tels que : renards, fouines, blaireaux etc, vous pouvez le signaler afin d'effectuer une attestation de dégâts et éventuellement piéger le prédateur. Pour cela, s'adresser à Marcel Bartet, piégeur agréé par l'Association Départementale des Piégeurs des Pays de l'Adour.

Tél : 05 59 05 54 61.

Marcel Bartet

Bibliothèque du Foyer Rural

Denise et Marie-Christine auront plaisir à vous accueillir le :
vendredi 4 mars entre 15h et 17h.

Pour rappel : de nouveaux volumes sont arrivés.

Si ce n'est déjà fait, penser à l'adhésion au Foyer Rural, merci.

Nicole Andrieu

concert
GOSPEL
Samedi 19 février
20 h 30
avec
Les Poly-sons
Dir. artistique :
Henri Gonzalez
<http://www.poly-sons.net>
asso6sons@poly-sons.net
Eglise de Rébenacq
Entrée : 5 € - gratuit moins de 12 ans

La commission culturelle a le plaisir de vous inviter à ce spectacle, qui s'adresse à tous les âges. La chaleur de cette musique nous fera oublier un peu la rigueur de cet hiver.

Les *Poly-sons* sont un groupe de 45 chanteurs qui viendront spécialement de Tarbes pour nous interpréter ce concert.

L'entrée est fixée à 5 € (gratuit en-dessous de 12 ans).
Il ne sera pas fait de réservation.

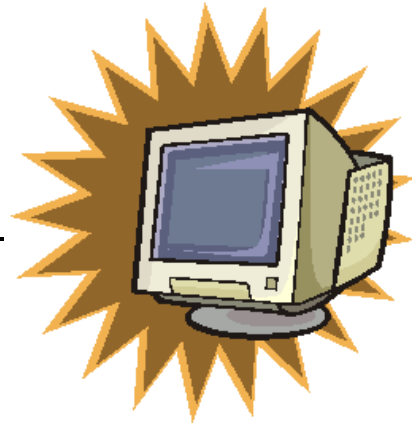
NOTRE DOSSIER SPECIAL : TV (TNT, HD...)

Ce dossier a été rédigé par l'équipe d'Amassa pour vous aider.

Les renseignements ou aide complémentaires doivent être demandés au 09 70 81 88 18

Nous revenons ici sur les deux évolutions qui vont affecter presque coup sur coup la diffusion TV dans les mois qui viennent : la TNT et la HD.

La "TNT" (Télévision Numérique Terrestre)



Le nouveau codage des ondes TV, dit "numérique", va autoriser des chaînes plus nombreuses, et une meilleure qualité d'image et de son.

De même que la radio est passée jadis à la modulation de fréquence, la transmission des ondes TV va passer à un mode "numérique". Pas de changement pour l'utilisateur qui regarde son émission préférée, sauf qu'il doit éventuellement adapter son matériel pour ne pas se retrouver avec un écran noir. Les émissions TNT se mettront en oeuvre progressivement jusqu'au 29 mars. A cette date (pour la Région Aquitaine), les émissions par l'ancien système vont s'arrêter.

L'intérêt de ce changement est de libérer des fréquences pour différents services (protection civile, etc). Le spectateur bénéficiera lui aussi de cette extension en recevant des chaînes plus nombreuses : 19, dont 18 gratuites, dites bouquet TNT détaillé ci-après.

Le bouquet TNT

18 chaînes gratuites :

8 chaînes généralistes : TF1 - France 2 - France 3 - Canal+ - France 5 - M6 - Arte - Direct 8
4 chaînes d'information : La chaîne Parlementaire - Public Sénat - ITélé - BFM TV
2 chaînes de musique: NRJ Musique - Europe2 TV
1 chaîne jeunesse : Gulli
4 chaînes de divertissement : France 4 - NT1 - W9 - TMC

11 chaînes payantes :

Canal+ - TPS Star - Paris Première - C+ Cinéma - C+ Sport - AB1 - Planète
TF6 - Canal J - LCI - Eurosport.

Le site internet :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Télévision_numérique_terrestre_française](http://fr.wikipedia.org/wiki/T%C3%A9l%C3%A9vision_num%C3%A9rique_terrestre_fran%C3%A7aise)
détaille cette liste en vous indiquant plus précisément quel est l'objectif de chaque chaîne... et quel groupe financier en est propriétaire !

La télévision Haute Définition ("HD") : des images de qualité supérieure

La Haute Définition nous fournira des images plus nettes, du moins si l'on a le matériel approprié.

Actuellement seules 4 chaînes émettent en HD : TF1 HD, France 2 HD, Arte HD, M6 HD.

Si votre matériel n'est pas compatible avec cette nouvelle norme, vous recevrez pour ces chaînes une image traditionnelle (de qualité un peu moins bonne).

Attention : pour ne pas freiner les ventes, différents constructeurs ont diffusé des produits sous des labels variés incluant les lettres HD ; ils ne sont pas équivalents. HD ready est le minimum avec une image 1280 x 720 en format allongé dit 16/9è. Le Full HD fournit une image encore meilleure puisqu'elle comporte 1920 x 1024 points.

Un certain nombre d'enregistreurs acceptent de recevoir une émission HD... mais ne restituent pas la HD en sortie !

Dans la mesure où cette norme va se généraliser, si vous changez d'équipement, vous pouvez avoir avantage à ce que votre équipement nouveau suive cette norme, en retenant le Full HD qui va devenir obligatoire...

L'arrêt du réémetteur de Montoulieu

Le réémetteur de Montoulieu (qui relaye le Pic du Midi) cessera de fonctionner le 29 mars. Le Conseil municipal (21 janvier) a décidé de ne pas financer son rééquipement, par suite des frais annuels que cette solution engendrerait, et cela sur un très long terme.

Un certain nombre de maisons ne pourront pas recevoir les émissions TNT émises par le Pic du Midi. Les émissions analogiques du satellite AB3 cesseront le 30 novembre 2011.

Par conséquent, une majorité des maisons de Rébénacq va faire partie des zones non couvertes par la TNT.

De ce fait, les usagers qui peuvent prouver que l'antenne râteau était leur mode principal de réception peuvent demander une aide de 250€, sans conditions de ressource. Il s'agit d'une aide de l'Etat (et non de la mairie). Le formulaire est à retirer :

par internet sur le site www.tousaunumerique.fr

la mairie peut rendre le service de fournir le formulaire si vous n'avez pas internet.

Pensez à garder vos justificatifs d'achat et (en cas de contrôle) l'ancienne antenne démontée !

Les informations sont fournies par téléphone au 09 70 81 88 18

ou sur le site www.tousaunumerique.fr

Pour recevoir la TNT il faut :

- un décodeur : voir ci-dessous,
- une source d'onde : liaison téléphone ou parabole satellite, voir page suivante.

Le décodeur

Pour recevoir la TNT, il faut avoir un décodeur TNT.

!! Si votre poste est récent (depuis 2008), il est muni d'un décodeur TNT, mais celui-ci est adapté uniquement aux antennes 'râteau'. Donc si vous recevez actuellement par une antenne râteau, il faut acquérir un décodeur en vue de la réception satellite.

!! Les abonnés à Canal+ ont ce décodeur TNT intégré à leur équipement s'il est récent : il faut donc se renseigner. Si c'est le cas, ils n'ont rien à changer.

Si vous optez pour une parabole en équipement standard, il faudra donc un décodeur spécifique.

- Le coût du décodeur pour la réception satellite varie entre 100 et 250 € : les décodeurs compatibles Haute Définition sont dans la partie haute de cette gamme de prix.

- Pour bien fonctionner, le décodeur TNT ne doit pas être à proximité immédiate de différents perturbateurs du champ tel que écran cathodique, four micro-ondes, magnétoscope. Les différentes prises de raccordement doivent être en parfait état.

- La réception TNT est plus sensible aux intempéries et il se peut que la réception soit perturbée en cas de neige.

Nous n'abordons pas ici la totalité de l'équipement. En effet, le décodeur peut être :

- vendu séparément comme indiqué,
- ou intégré avec l'écran pour former un téléviseur au sens habituel,
- ou encore couplé à un enregistreur numérique à disque dur (qui se substitue au magnétoscope).

Il importe donc de bien comparer les différentes solutions.

La source d'ondes

La solution via le téléphone

Différents opérateurs vous proposent de recevoir la télévision via la ligne téléphonique.

Cela nécessite un débit suffisant sur la ligne téléphonique (8 Mb/s). Or le débit que vous pouvez recevoir dépend de votre distance au répartiteur téléphonique : selon votre position dans le village, il se peut que vous ayez ou non ce débit requis.

Si vous optez pour cette solution, assurez-vous auprès des techniciens que vous passez largement au-dessus de ce débit pour ne pas avoir de problème les jours où le débit est perturbé par des incidents de ligne. Si le débit est insuffisant, certains opérateurs proposent de vous louer une antenne satellite.

=> Certains opérateurs ne vous font pas payer le matériel, mais vous facturent ensuite un abonnement mensuel.

=> Notez qu'il existe des chaînes TV (une cinquantaine ou davantage) qui ne sont diffusées ni par voie terrestre (antenne râteau), ni par satellite, mais uniquement par Internet, elles sont donc accessibles uniquement par ligne téléphonique ADSL. La seule voie d'accès est donc la ligne téléphonique avec ADSL.

=> Les opérateurs peuvent vous proposer un abonnement couplé (dit par exemple "triple-pay" : téléphone - internet - télévision). En cas de débit insuffisant, certains vous louent une antenne satellite.

La solution via une parabole satellite

Si vous ne passez pas par un opérateur, vous payez le matériel, mais pas d'abonnement mensuel (sauf bien sûr si vous faites le choix de souscrire un abonnement à des chaînes payantes : CanalSat, Canal+, Bis, ou Orange).

Les chaînes TNT mentionnées page 2 sont émises par deux satellites (qui émettent chacun le bouquet de base complet) : Astra (du groupe Canal+) ou AtlanticBird. La technique de transmission est différente, mais le prix du matériel de réception et les performances sont comparables.

Astra (système TNTSAT) émet 589 chaînes, parmi lesquelles le bouquet de 19 chaînes et les 4 chaînes qui sont d'ores et déjà sur la norme HD .

Atlantic Bird ('AB3', système FRANSAT) émet, outre le bouquet de base TNT et HD, les 24 programmes régionaux de France 3, laissant à l'utilisateur la possibilité de regarder le ou les programmes régionaux de son choix .

Si vous optez pour la solution satellite, il faut une antenne parabole dirigée vers le satellite approprié. Si vous avez déjà une antenne satellite, il se peut qu'il faille la réorienter. Dans tous les cas, il vous faut bien sûr un décodeur TNT.

Attention : les modèles les plus simples ne vous permettent de regarder qu'une chaîne à la fois : il faut une tête double pour recevoir deux chaînes simultanément. Si vous devez utiliser votre antenne pour desservir plusieurs postes, un complément spécial est à prévoir : une parabole de base ne dessert qu'un poste.

Pour faire un choix approprié parmi ces différents modes et options d'achat, un centre d'appel est à la disposition du public : 09 70 818 818 (du lundi au samedi 8 h à 21 h). Ce numéro est au prix d'un appel local et n'est pas surtaxé.

Les internautes peuvent aussi consulter différents sites par exemple :

<http://www.tousaunumerique.fr>

<http://www.tvnt.net/chaînes-gratuites-221.html>

<http://www.tnt-gratuite.fr/>

Vous avez pu constater que la question est complexe par suite des différentes options à choisir. Nous vous conseillons de discuter avec un professionnel ayant votre confiance.

Nous avons rédigé ce dossier Amassa pour vous donner des informations vous permettant de mieux aborder la discussion avec lui. Nous espérons ainsi avoir pu vous être utile.